

l'équilibre au profit de son client en lui accordant un escompte.

Marchand de gros et détailleur trouvent tous deux avantage à cette opération : l'un a son argent et l'autre a son escompte.

Que le marchand détailleur imite le marchand de gros, il s'en trouvera bien et son client aussi.

Mais pourquoi les marchands ne s'entendraient-ils pas entre eux pour adopter une règle à cet effet, ils ont des associations et cette question n'est pas une des moins intéressantes qu'ils pourraient traiter dans une de leurs prochaines réunions.

Trouver les moyens de diminuer les ventes à crédit en augmentant celles au comptant est un thème qui mérite l'attention de tous les marchands.



Nous détachons d'un article de M. Seigneurie, directeur de l'*Epicier*, de Paris, les notes qui suivent :

Les deux poissons dont la pêche est assez abondante et les qualités nutritives suffisantes pour remplacer au besoin la viande sont, sans contredit la morue et le saumon.

Autrefois, le premier de ces poissons pouvait être considéré comme un article commun destiné aux classes besoigneuses et le second, au contraire, comme un poisson de luxe à cause de la différence du prix. Aujourd'hui, pour diverses causes qui continueront à s'accroître, la différence sera de moins en moins sensible. Actuellement, la morue est fort chère en France du moins ; et le saumon dans certains pays, au Canada particulièrement, est quelquefois à un prix tellement bas qu'il est à la portée des classes les plus pauvres. Malheureusement les procédés employés pour sa conservation ne peuvent être les mêmes que ceux employés pour la morue : les saumons salés et séchés n'ont point eu en France jusqu'à maintenant le succès sur lequel on comptait ; quant au saumon fumé il est d'un prix inabordable pour les petites bourses.

Les saumons du Canada qui nous sont envoyés en boîtes de conserves, se débitent au contraire d'une façon régulière et à des prix abordables, malgré les droits de douane qu'ils ont à payer.

En somme, les procédés employés pour la pêche, la conservation et l'importation de ces deux excellents poissons peuvent encore être améliorés et c'est à espérer à cause de la contribution qu'ils sont susceptibles d'apporter à l'alimentation nationale.

Le poivre de Saïgon : L'année 1900 vient de marquer le *maximum* de l'exportation, par Saïgon, des poivres de la Cochinchine et du Cambodge, soit 2,538 tonnes, alors que les années 1897, 1898 et 1899 s'échelonnaient ainsi : 1,323, 2,325 et 2,016 tonnes.

Les expositions flottantes inaugurées il y a deux ans, en Allemagne, ont donné des résultats inespérés : 22 millions d'affaires, ayant occasionné environ 800,000 marks de frais en 1899.

Voici comment il est opéré :

Le syndicat adresse à tous les industriels et commerçants du pays des circulaires exposant le but de cette exposition et les conditions pour pouvoir y participer.

Sitôt que les adhésions reçues permettent l'affrètement d'un navire, les participants adressent leurs échantillons au port désigné pour l'embarquement. Ces échantillons sont exposés à bord du navire, spécialement aménagé pour la circonstance.

A côté de chaque produit est affiché un tableau indicateur des prix et conditions de vente.

Des vendeurs appartenant soit au syndicat, soit personnellement aux exposants donnent aux visiteurs, dans chaque port d'arrêt, tous les renseignements qui leur sont demandés ; les vendeurs sont choisis parmi des jeunes gens et même des jeunes filles sortant des écoles du commerce et parlant au moins deux langues. Des interprètes sont pris sur place dans chaque contrée de langue nouvelle.

Outre les visites à bord, des vendeurs munis d'échantillons visitent les villes intérieures du pays. De cette façon, les frais de transport sont très allégés.

Les participants paient au syndicat une commission à débattre sur les produits vendus, commission qui n'est pas fixe, mais proportionnée à leur valeur.

En dehors de cette commission, les participants paient une part proportionnelle du coût de l'affrètement du navire et des frais généraux de l'entreprise (employés, interprètes, etc.).

Chemin de fer des deux Amériques : Un réseau reliant entre elles les républiques des deux Amériques est projeté pour le vingtième siècle par les gros capitalistes des Etats-Unis. Ce réseau reliera New-York, Santiago, Buenos-Ayres et Rio-de-Janeiro. Voilà dix ans que le Congrès américain avait chargé une commission d'ingénieurs de dresser le plan. Aujourd'hui ce plan est terminé. A partir de la frontière mexicaine, le tracé suivra la côte ouest de l'Amérique centrale. Après avoir cotoyé le golfe de Panama, il se dirigera au sud-est, à travers le bassin d'Arato, jusqu'à Antioquia, dans la vallée de Cauca, dont il remontera le cours jusqu'à la source, pour traverser des régions dont la plus forte élévation au-dessus du niveau de la mer atteint 1,500 pieds.

A travers la chaîne des Cordillères, la ligne courra sur un plateau, coupé de gorges, de 10,000 à 14,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Au nord de Quito, les plus grandes difficultés ont été rencontrées entre Pasto et San Pablo, où l'on signale de nombreux précipices.

Entre Quito et Cuzco, les obstacles deviennent plus nombreux, nécessitant le percement d'au moins cent tunnels, à travers des terrains hérissés de pics et entrecoupés de gorges après quoi le tracé quittera le plateau pour descendre les flancs de la vallée de Maragnon, à 2,600 pieds d'altitude.

La plus grande élévation est de 15,000 pieds, près de Cerro de Pasco.

On va commencer incessamment les travaux, en utilisant les lignes existantes dans les divers Etats du Pérou, au Chili, d'où une autre ligne sera dirigée sur Buenos-Ayres et Montevideo.

MM. James Price, Emile Galibert, Alphonse Goyer, William John Price, Joseph Raoul Claude et Emile Demers se sont associés pour la préparation et le commerce des cuirs, sous la raison sociale de "Montreal Hide and Calf Skin Co." L'ancienne compagnie de ce nom a été dissoute.

La fortune de la France et son assurabilité : Les plus récentes statistiques fixent la fortune de la France à 225 milliards, ainsi répartis :

110 milliards d'immeubles ;
90 milliards de valeurs mobilières, dont 70 milliards de valeurs fran-